

**Péter BALÁZS**

## **Les Physiocrates et la ville**

Dans ce travail, je voudrais présenter quelques réflexions basées sur les textes physiocratiques concernant la ville et la vie urbaine. J'ai choisi de me concentrer sur la question de la ville dans les textes physiocratiques parce que cette dernière est le lieu caractéristique de la décadence morale et politique dont le récit est paradigmatique dans le discours républicain. On doit envisager ici un problème sémantique important: celui de la  *cité* . Dans la tradition républicaine de la pensée politique le mot cité signifie l'unité politique formée par les hommes vertueux (vertueux dans le sens aristotélien du terme) qui se rassemblent pour discuter des affaires publiques. Il est clair que pendant l'Antiquité la scène de cette vie vertueuse a été la polis, la cité-ville. Or, les Physiocrates ne semblent pas accepter la possibilité d'une vie vertueuse menée dans la ville, ni dans l'Antiquité, ni au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont par conséquent obligés de dire que le déclin de Sparte et d'Athènes est entamé au moment où les deux cités commencent à s'urbaniser, à prendre les traits caractéristiques de la ville<sup>1</sup>.

„Les siècles de la vertu, de la prospérité publique et privée, qui font seules une solide grandeur, sont toujours les plus proches de cette époque: à mesure qu'on s'en éloigne, vous voyez naître le luxe qui fonde les Villes, qui les agrandit, qui les multiplie, la fausse opulence qui la fait briller d'un éclat imposteur. Quand la simplicité rustique est entièrement perdue ; plus de gloire solide pour les États, plus de joie pure pour les citoyens.”<sup>2</sup>

Ils établissent donc une opposition radicale entre ville et cité: la ville moderne n'est que la transformation décadente de la cité vertueuse. Les causes de cette décadence résident dans la complexité croissante de l'économie, des échanges commerciaux, des interdépendances sociales, en un mot, dans la modernité. On sait que les Physiocrates sont partisans de la transformation économique, mais en même temps, ils sont conscients des dangers que la société doit envisager. Chaque fois qu'ils adressent à leurs lecteurs une sorte d'avertissement moral concernant les dangers d'aliénation que comporte la modernisation de la société, les Physiocrates semblent oublier le discours libéral de l'apologie du marché en tant que régulateur unique du social pour entrer dans le cadre conceptuel du républicanisme moralisant.

---

<sup>1</sup> „De l'esprit agricole”, in *Les Éphémérides du Citoyen*, 15 novembre 1765, p. 53.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 51.

Il faut remarquer que l'utilisation du mot cité dans cette acception n'a de sens que dans le cadre du discours républicain. Ce langage politique n'a été utilisé en France que par Rousseau (étudié par Judith Skhlar et par Monique Vernes<sup>3</sup>) ou par Mably (décrit par Keith Michael Baker<sup>4</sup>). Rapprocher les Physiocrates de ces auteurs pourrait sembler incongru, on connaît la mauvaise opinion de Rousseau sur la „secte”, aussi bien que l'adversité ouverte de Mably. Mais il faut remarquer certains éléments communs dans leurs discours politiques<sup>5</sup> qu'on pourrait expliquer par l'utilisation commune du vocabulaire républicain.

Sur les pages suivantes, je vais examiner trois notions qui sont très importantes dans le développement économique de la modernité. Le commerce, le luxe et le crédit ont pourtant une valeur plus que contradictoire dans le discours républicain ; l'abus dont ils sont susceptibles est la première raison de la décadence morale de la société moderne<sup>6</sup>. Il faut également remarquer que selon les Physiocrates, les problèmes moraux liés à ces trois notions sont indiscutablement des problèmes urbains.

### **Le paradoxe du commerce**

Nous savons très bien qu'une des propositions les plus importantes des Physiocrates a visé la suppression des obstacles freinant le libre développement du commerce: ils demandent le libre commerce des grains, l'abolition des monopoles et l'abandon du mercantilisme colbertien. On découvre ici un paradoxe apparent. Comment concilier le parti pris courageux pour la bonne cause de la liberté du commerce avec les doctrines professant la stérilité absolue de ce domaine ? Pourquoi attacher une telle importance à la liberté d'une branche de l'économie qui finalement ne joue qu'un rôle secondaire dans la vie économique d'une nation ? Pour pouvoir répondre à la question il faut prendre en compte les réalités de l'Ancien Régime, où au moins, l'image que les Physiocrates s'en sont forgée. Pour eux, la situation économique actuelle du royaume de la France peut être caractérisée par une prépondérance imméritée de commerçants riches, de la haute finance, des fermiers, etc. L'influence de ces personnes ne se fonde aucunement sur des positions et sur des richesses acquises grâce à un marché libre, en harmonie avec l'ordre naturel, mais elle s'explique par les privilèges accordés par le roi, par l'esprit „mercantile” des monopoles. Les Physiocrates nous rappellent l'existence (à leurs yeux) honteuse de la Compagnie des Indes, fondée par Law, dont les monopoles ne seront supprimés qu'en 1769. Dans le domaine du commerce intérieur aussi bien que dans celui du commerce extérieur, les monopoles, les privilèges attribuent une importance injuste à une couche mince de la société. C'est grâce à cette sorte de complot que ces

---

<sup>3</sup> SLHLAR, Judith, *Men and Citizens : A Study of Rousseau's Social Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969b ; VERNES, Monique, *La ville, la fête, la démocratie. Rousseau et les illusions de la communauté*, Paris, 1978.

<sup>4</sup> BAKER, K. M., *Au tribunal de l'opinion*, Paris, Payot, 1993.

<sup>5</sup> Ils s'opposent de manière fondamentale surtout dans la question de la propriété.

<sup>6</sup> Voir par exemple le commentaire de HORKAY HÖRCHER, Ferenc des ouvrages de FERGUSON et de HUTCHESON dans son édition consacrée aux Lumières écossaises. (*A skót felvilágosodás*, Budapest, Osiris, 1995.)

commerçants et hauts-financiers sont arrivés à jouer un rôle tellement important dans la vie économique, c'est ce même esprit de monopole qui a permis le renversement de la hiérarchie naturelle des différentes branches de l'économie car selon l'ordre naturel des choses c'est l'agriculture qui doit avoir la priorité sur les domaines „stériles”. En quoi consiste donc, selon Quesnay, cette hiérarchie naturelle ?

„Que le souverain et la nation ne perdent jamais de vue, que la terre est l'unique source des richesses, et que c'est l'agriculture qui les multiplie. Car l'augmentation des richesses assure celle de la population ; les hommes et les richesses font prospérer l'agriculture, étendent le commerce, animent l'industrie, accroissent et perpétuent les richesses.”<sup>7</sup>

L'agriculture a donc une priorité sur toute autre branche de l'économie. Or, depuis quelque temps l'ordre naturel se trouve altéré. En insistant avec un tel brio sur la nécessité de la libération du commerce, sur la suppression de toute sortes de monopoles, les Physiocrates ne sont pas tellement pour, mais plutôt contre quelque chose, notamment contre cette importance malade que le commerce a prise depuis la déviation colbertienne. „Heureux si jamais les choses reprenant [...] leur véritable place ; la paisible Agriculture arrache le sceptre au Commerce jaloux.”<sup>8</sup>

Les disciples de Quesnay sont convaincus qu'une fois que le commerce sera privé des ses soutiens artificiels, l'équilibre naturel des différents domaines de l'économie se rétablira, l'agriculture retrouvera sa priorité, si longuement usurpée. Voilà une explication possible du paradoxe apparent concernant la conception physiocratique du commerce. Mais, paraît-il, ce n'est pas tout ce qu'ils ont à nous dire à propos du commerce. Baudeau et Mirabeau, suivant Quesnay, proposent une redéfinition totale de certaines notions économiques.

### **La redéfinition physiocratique du commerce et du crédit**

Après avoir examiné ces efforts „linguistiques”, on verra pourquoi le commerce sera considéré comme „stérile” par la doctrine du Docteur Quesnay. La définition du commerce et sa distinction des expressions généralement utilisées comme ses synonymes est une préoccupation importante des Physiocrates. Voyons par exemple l'abbé Baudeau qui fait la distinction entre *commerce* et *trafic*<sup>9</sup>. Le commerce, c'est un processus très simple qui se joue entre deux parties, qui s'échangent entre eux leur superflu, sans pour autant avoir recours à un tiers. Par conséquence, le commerce, pris dans le sens que les Physiocrates lui attribuent, ne produit pas de profit puisque cet échange, ce troc élémentaire ne peut concerner que deux marchandises de valeur égale. Le véritable sens du commerce réside donc dans le processus qui consiste à se

<sup>7</sup> QUESNAY, François, *Maximes générales du gouvernement économique d'un Royaume Agricole*, in *La Physiocratie*, édition établie par Jean Cartelier, Paris, Flammarion, 1991, p. 238.

<sup>8</sup> MIRABEAU, *Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable société d'Agriculture de Berne pour l'année 1759*, Berne, p. 40.

<sup>9</sup> BAUDEAU, *Introduction à la philosophie économique* (1771), in *Daire*, éd. cit., p. 726.

débarrasser de son superflu, tout en recevant en échange ce dont on a besoin. Selon Quesnay

„[le commerce] est l'échange d'une production qui a une valeur vénale contre une autre production d'une valeur égale: échange ou il n'y a par conséquent, considéré en lui-même, rien à prendre ni à gagner pour l'un ni pour l'autre des contractants...”. Et un peu plus bas : „[le commerce] n'est qu'une privation de perte, et non un produit réel”<sup>10</sup>.

Le commerce n'est donc pas un objectif en soi, sa véritable utilité est de mettre en contact deux producteurs. Ce contact doit être le plus direct possible ; plus les frais de „la rencontre” augmentent, plus on perd au marché. Cette aspiration à tout ce qui est direct, immédiat, transparent est un des traits caractéristiques les plus importants de la Physiocratie.

Par contre, le trafic est d'une toute autre nature<sup>11</sup>. Il n'est qu'un élément complémentaire du phénomène nécessaire et naturel qu'est le commerce. Le trafic prendra toute son importance lorsque, le commerce proprement dit, le contact direct et immédiat entre deux producteurs, n'est plus possible. Le trafic, c'est aussi un processus d'échange, mais cette fois-ci, il est indirect, il exige plusieurs intermédiaires, les marchandises „trafiquées” passent par plusieurs mains, à des frais de plus en plus élevés en fonction de la longueur du parcours. Comme le principe du trafic est le même que celui du commerce: les échanges ne sont possibles que sur la base de deux valeurs égales, un véritable profit n'est toujours pas concevable et le trafic est aussi stérile que le commerce. De plus, à la mesure de l'augmentation des frais les producteurs perdent de plus en plus au marché, tandis que les „trafiquants” ont intérêt de prolonger le parcours des marchandises. C'est pourquoi l'idée du commerce maritime ne réjouit pas Quesnay. Cette sorte de „trafic” couvre des distances trop grandes à frais trop élevés.<sup>12</sup> Les Physiocrates affirment donc qu'il existe une opposition irréconciliable entre les intérêts des producteurs et les intérêts marchands (idée qui va d'ailleurs à l'encontre de la modernité). Cette opposition présumée influence considérablement leurs idées concernant la participation et la représentation politiques.

Le trafic représente donc l'intérêt des marchands à gagner le plus possible au détriment des producteurs. Baudeau va jusqu'à identifier le trafic avec la prépondérance des monopoles et des privilèges commerciaux :

„Le monopole, qui est le contraire de la liberté, les taxes ou exactions qui sont le contraire de l'immunité ; les obstacles naturels ou factices, qui sont le contraire des facilités, voilà ce qui peut paraître indifférent ou même avantageux à tel ou tel trafiquant ou particulier, mais qui n'est pas moins énormément préjudiciable au commerce proprement

---

<sup>10</sup> QUESNAY, „Du commerce, premier dialogue entre M. H. et M. N.” in *Quesnay et la Physiocratie*, édition établie par Jean Cartelier, Paris, Flammarion, 1991.

<sup>11</sup> Quesnay utilise également le mot „négoce” dans le sens du trafic. Voir „Lettre de M. Alpha à l'auteur des *Ephémérides* sur le langage de la science économique”, in *Quesnay et la Physiocratie*, INED, 1958, p. 935-948.

<sup>12</sup> QUESNAY, „Dialogues sur le commerce”, p. 162.

dit, c'est-à-dire aux producteurs et consommateurs qui en sont l'essence".<sup>13</sup>

Le trafic qui, à l'origine, „descend” du commerce en le complétant finit par acquérir une indépendance totale par rapport à ce premier, voire, dans la pensée physiocratique trafic et commerce s'opposent comme deux pouvoirs ennemis. Mirabeau, quant à lui, nie la possibilité de l'existence des „Nations commerçantes” :

„Il y des Nations qui vendent, voila l'Égypte ; il y en a qui revendent, voila Tyr. Dans ce point de vue, Tyr n'est qu'un accessoire exploitant de l'Égypte. On regardoit Tyr comme la Nation commerçante, et point du tout, c'étoit l'Égypte qui étoit foncièrement commerçante, et Tyr n'étoit que l'agent de son commerce”<sup>14</sup>

Même s'il ne se sert pas ici du mot „trafic”, il est évident qu'il utilise l'expression „commerce” dans le sens que les autres Physiocrates lui ont conféré et qu'il ne se permet pas de considérer l'activité de Tyr comme du commerce. Il n'est d'ailleurs pas difficile de reconnaître dans l'exemple antique une allusion à l'opposition entre la France et les Pays-Bas.

Retournons maintenant du domaine de la théorie à celui du programme: réclamer la liberté du commerce veut dire rétablir la priorité du commerce sur le trafic, rendre aux échanges leur caractère direct, immédiat, transparent. Les Physiocrates semblent chercher, ou plutôt regretter, un état plus transparent, plus direct de la vie économique ou les valeurs ont été plus stables, plus évidentes, plus palpables ; les producteurs ont été plus indépendants l'un de l'autre.

C'est peut-être dans le même but que Mirabeau tente sinon de redéfinir, du moins de „réorienter” une autre expression économique importante qui est celle du crédit. On sait que le crédit, l'établissement d'un stable système bancaire contribue énormément au développement économique de tel ou tel pays. L'exemple le plus frappant est celui de la Banque Anglaise et de la Dette Nationale qui ont permis de financer les grandes guerres de la fin du XVII<sup>e</sup> et du début du XVIII<sup>e</sup> siècles. En Angleterre, ce processus correspond à l'histoire d'un succès<sup>15</sup>. Par contre, en France, la première tentative d'établir de semblables institutions a été celle de Law, dans les premières années de la Régence ; une expérience décevante quant à ses résultats immédiats. Les Physiocrates, aussi bien que leurs contemporains en ont gardé un très mauvais souvenir. Mirabeau dénonce le crédit et son corollaire : le règne de l'argent qu'il considère comme le règne de la fantaisie, de l'opinion<sup>16</sup> auquel il oppose l'évidence de la possession des terres, de l'agriculture. Au début de ce même ouvrage il dit que la poursuite de l'argent, du crédit est la domination du signe sur la chose

<sup>13</sup> BAUDEAU, „Introduction...”, *op. cit.*, p. 629.

<sup>14</sup> MIRABEAU, *La théorie de l'impôt*, Paris, 1761. p. 237. (J'ai suivi l'orthographe de l'édition consultée.)

<sup>15</sup> En dépit de ce succès, il a existé un courant très important ayant insisté sur les dangers et les problèmes de la nouvelle société fondée sur le commerce et le crédit. La base théorique de cette constestation avait été le républicanisme ou humanisme civique. Voir POCOCK, J. G. A., *Le moment Machiavélien et Virtue et Commerce and History*, éd. cit.

<sup>16</sup> Mirabeau, *L'Ami des Hommes*, éd. cit., p. 144.

signifiée<sup>17</sup> ; il met donc à nouveau en avant les effets maléfiques de la fantaisie, de l'opinion. (Cette description doit nous rappeler „le magicien du Nord” des *Lettres Persanes*<sup>18</sup>). Baudeau, quant à lui, tout en reconnaissant la nécessité de ce moyen de circulation des marchandises qu'est l'argent, regrette pourtant la perte de l'*immédiateté* des revenus et échanges en nature<sup>19</sup>, puisque c'est justement l'établissement de l'argent qui a rendu possible les abus de la richesse.

Mirabeau connaît la nature particulière du crédit: si on l'attaque, il prend immédiatement la fuite. Il ne le regrettera pourtant pas :

„Mais, dira-t-on, vous effrayez les gens à argent et vous ébranlez le crédit. Eh, quel bien vous a-t-il fait, ce crédit fatal ? A-t-il empêché qu'on n'ait été obligé de charger vos peuples au-delà de leurs forces, de les dépouiller, et de les bannir, tandis qu'on a grossi chaque jour vos dettes, et que les nécessités du trésor ont été sans cesse plus urgentes?”<sup>20</sup>

Comment pense-t-il remplacer cette notion de crédit, fondée sur l'opinion individuelle, sur la fantaisie ?<sup>21</sup> „Le vrai crédit vient de la confiance et la confiance en un gouvernement dépend d'une administration prospère pour la Nation.”<sup>22</sup> Il est intéressant de tirer certaines conclusions du vocabulaire utilisé. „L'opinion” et „la fantaisie”, deux expressions à valeur péjorative, se transforment en „confiance” ; mot qui signifie fondamentalement la même chose, mais à une valeur positive. La cause de cette transformation est la „prospérité” de l'administration. On sait déjà que le seul élément qui rend une nation véritablement prospère est la priorité donnée à l'agriculture. Donc, le crédit induit en erreur et est capable de ruiner une société qui accepte son hégémonie (des nations commerçantes), mais il peut être très utile subordonné à la véritable prospérité, au commerce.

## Le luxe

Dans un article de synthèse très intéressant, Pierre Rétat distingue trois courants dans la lutte contre le luxe<sup>23</sup>. Il reconnaît premièrement un thème social ayant inspiré les lois somptuaires, ici, le luxe est considéré comme désordre en opposition à la magnificence nobiliaire. En second lieu, le XVIII<sup>e</sup> siècle connaît un thème moral hérité de l'Antiquité, repris par la tradition chrétienne, ici l'épithète constant du luxe est celui de „corrupteur”<sup>24</sup>. Il y a enfin une contestation du luxe pour ses effets

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>18</sup> LAW, *Lettre...*

<sup>19</sup> BAUDEAU, „Introduction...”, *op. cit.*, p. 684.

<sup>20</sup> MIRABEAU, *La théorie de l'impôt*, éd. cit., p. 292.

<sup>21</sup> Pour le rapport étroit entre le crédit, l'or d'un côté, les opinions et les fantaisies personnelles de l'autre, voir *L'Ami des Hommes*, éd. cit., p. 144. L'importance du danger que comportent ces phénomènes pour l'autonomie humaine est magistralement étudiée dans le chapitre „Le débat augustéen sur la terre, le commerce et le crédit” du *Moment Machiavélien* de POCOCK, éd. cit.

<sup>22</sup> *L'Ami des Hommes*, éd. cit. p. 293.

<sup>23</sup> RÉTAT, Pierre, „Le luxe”, in *Dix-huitième siècle* n<sup>o</sup>. 26. 1994. p. 79-88.

<sup>24</sup> C'est ce thème qui sera si prépondérant dans la réflexion politique anglaise de l'époque, voir POCOCK, *op. cit.*

économiques, notamment le gaspillage. Toujours selon Rétat, la critique physiocratique du luxe n'a jamais concerné que la troisième argumentation, la version économique: „La seule morale étant économique, le luxe n'est pas un mal que parce qu'il est une jouissance anticipée et perturbe les avances productives.” J'accepte volontiers cette classification très perspicace et je pense avec son auteur que les questions économiques jouent un rôle prépondérant dans le débat concernant le luxe. Citons l'abbé Baudeau qui définit le luxe comme „excès des dépenses stériles”<sup>25</sup>. Donc, en exagérant quelque peu ; tout ce qui n'est pas avance foncière est luxe. Pourtant je pense que, même si on ne trouvera pas de traces de la contestation sociale, les considérations éthiques sont omniprésentes dans le discours physiocratique. Mirabeau en parle très souvent sur un ton moralisant : „le luxe est le fils indigne de la prospérité”<sup>26</sup>, dit-il dans *L'Ami des Hommes*. Le luxe est une sorte de prospérité qui s'éloigne de la simplicité de la Nature. Des jugements moraux de même nature se retrouvent aussi bien chez Baudeau: il parle de „la mollesse”, de „la féminisation”, d'un relâchement des mœurs dues au luxe<sup>27</sup>. Il sera très intéressant de voir que dans le discours physiocratique ces défauts moraux émergent toujours attachés à la ville, aux commerçants, aux industriels urbains, aux rentiers débauchés, aux bêtes noires des textes cités jusqu'ici. „Les grandes villes sont les réceptacles les plus ordinaires des hommes dévoués à ces especes de services...[ces services sont: la domesticité, la santé, les amusements - les faux plaisirs]”<sup>28</sup> Mirabeau n'hésite pas non plus à démontrer les rapports directs entre le luxe, la ville et les intérêts industriels et commerciaux :

„Mais en cherchant à les corrompre [nos voisins] par la contagion de notre luxe, il a fallu dès lors, faire des secrets de nos fabrications, s'armer de prohibitions, bientôt réciproques, contre l'imitation étrangère, et enfin intéresser le régime politique, la violence et les armes au maintien d'une industrie [...] La Nation s'affaiblit encore par les prohibitions et les guerres. Toutes les manufactures destinées à la consommation tombèrent, parce qu'elle n'était plus en état de consommer et il fallut que le phantôme public de l'industrie se rejetât vers les manufactures du luxe le plus raffiné et le plus frivole pour inviter les désirs des Étrangers dont on ne pouvait plus fournir les besoins.[...] On excita le goût du Prince pour la magnificence, érigeant ainsi une maigre et pusillanime passion en raison d'État, et l'on fit d'un magasin de colifichet et de variations de modes le principe alimentaire d'une Nation à qui la Nature avait prodigué la rosée du ciel et la graisse de la terre.”<sup>29</sup>

On a ici affaire à l'analyse complète d'une corruption morale, décrite selon les termes du républicanisme classique. La cupidité et les passions humaines ont

<sup>25</sup> BAUDEAU, „Introduction...”, *op. cit.*, p. 736.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>27</sup> Montesquieu a également traité de cette question.

<sup>28</sup> BAUDEAU, „Introduction...”, *op. cit.*, p. 732-733.

<sup>29</sup> MIRABEAU, *La Philosophie Rurale*, éd. cit., p. 303.

quasiment transformé la société française depuis l'époque de Colbert<sup>30</sup>. Le luxe, la magnificence se sont substitués aux anciennes valeurs de la monarchie française. En général, l'historiographie tend à négliger le fait que les Physiocrates se sont très souvent servis d'un langage moralisant que j'ai essayé d'identifier comme celui du républicanisme antiquisant. Ce qui m'intéresse ici, c'est que, comme nous allons voir, ce processus de corruption se déroule presque exclusivement sur la scène de la ville. L'importance de la propriété foncière réside justement dans la sûreté économique et l'intégrité morale qu'elle assure.

### **Les aspects politiques de la conception physiocratique de la ville**

Après avoir rapidement présenté la conception physiocratique de trois notions économiques qui sont de première importance pour pouvoir commenter pertinemment leur conception de la ville, je voudrais maintenant préciser ce que l'on pourrait ajouter aux interprétations qui, à mon sens au moins, réduisent l'antiurbanisme et en général la pensée politique des Physiocrates à être les masques idéologiques des intérêts de classe de la noblesse, propriétaire foncière. Il y a peut-être une partie de vérité dedans, bien que les Physiocrates n'aient à l'époque semblé être les représentants d'une idéologie nobiliaire.

Nous savons que le XVIII<sup>e</sup> siècle est l'époque d'un accroissement subite de la population urbaine, d'une importante émigration rurale. On peut également remarquer une mainmise urbaine sur la campagne qu'à l'époque on a pu aisément considérer comme parasitisme<sup>31</sup>. Ce phénomène d'urbanisation rapide (et l'aspect souvent très repoussant des villes récemment agrandies) a certainement suscité une aversion à un bon nombre d'intellectuels<sup>32</sup>. Étant donné les nouvelles conditions économiques et politiques, cet antiurbanisme se distingue de toutes les apologies précédentes de la vie champêtre ou pastorale. Je tente ici de considérer les Physiocrates comme faisant partie de ce courant antiurbain. Économistes, il est naturel que leur argumentation soit basée prioritairement sur des objections économiques, mais les questions politiques et morales ne seront jamais absentes de leur discours. La ville est caractérisée dans la conception physiocratique par une incapacité politique absolue et par une décadence morale.

---

<sup>30</sup> Pour souligner qu'à part Mirabeau, Quesnay a été sensible, lui aussi, à cette sorte d'argumentation, voilà la citation suivante : „ce luxe dominant ne porte-t-il pas les citoyens à épargner sur la propagation ou à éviter le mariage, pour soutenir les dépenses forcées, n'induit-il pas les femmes à chercher les ressources dans le dérèglement ; n'inspire-t-il pas aux hommes vains toutes les intrigues et tous les expédients irréguliers pour subvenir aux dépenses de la faste ; ne répand-il pas du mépris sur les états médiocres, n'écarte-t-il pas du travail, ne provoque-t-il pas au plaisir, ne corrompt-il pas les mœurs, n'énerve-t-il pas le courage, ne plonge-t-il pas dans la mollesse, ne débilite-t-il pas les forces des coups ?” „Questions intéressantes”, Art. VI, in *Quesnay et la Physiocratie*, INED, 1958. p. 664.

<sup>31</sup> LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire de la France urbaine*, éd. cit.

<sup>32</sup> Voir p. ex. *La ville au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, 1975.



## La ville et la représentation politique

Le „despotisme légal” est un élément relativement bien connu de la théorie physiocratique. Selon Baudeau et Lemercier, cette „autorité tutélaire” doit se fonder sur la copropriété des terres ; c’est-à-dire sur le partage du droit de la propriété entre le monarque et ses sujets.<sup>33</sup> Le monarque aura ainsi un intérêt direct et immédiat (*évident*) à soutenir le développement agricole est considérée comme la base de toute autre chose. De quelle sorte de représentation politique peut-on donc parler à propos des Physiocrates ?

On verra chez Mirabeau ou chez Lemercier qu’ils ne refuseraient certainement pas les assemblées purement consultatives qui, sans avoir le droit de mettre en cause l’évidence du pouvoir monarchique indivisible, pourraient pourtant l’influencer, l’éclairer par leurs conseils. Il est quelque peu étonnant de voir le nombre relativement élevé des textes qui traitent de la composition éventuelle de ces corps dont nous n’avons pas d’ailleurs de description formelle et exacte.

Quel sera le rôle de la ville et des urbains dans la représentation politique du royaume ? Pour pouvoir répondre, il faut examiner la conception physiocratique de la Nation. En effet, il n’y a que les propriétaires fonciers qui en font véritablement partie. La raison la plus apparente de cette appartenance exclusive est le fait qu’eux seuls jouissent d’un véritable revenu, du „produit net”. On peut pourtant repérer une toute autre sorte d’argumentation ; la propriété foncière assure un attachement perpétuel et immédiat du propriétaire à sa patrie. Elle constitue une base économique et morale qui pourrait même être décrit par le terme aristotélicien d’*oikos*, base d’un véritable patriotisme<sup>34</sup>. Celui qui possède une propriété foncière jouit d’une *indépendance* absolue qui le rend capable d’émettre des jugements justes concernant la vie publique d’une nation. Par contre, ceux qui sont engagés dans le commerce sont en dépendance de tout un réseau d’hommes<sup>35</sup>, puisque afin que la propriété confère son indépendance à l’individu, il faut qu’elle ne l’oblige qu’à un nombre minimal de relations contingentes avec d’autres individus ; c’est ce qui fait de la propriété foncière héréditaire la forme idéale de la propriété. La *capacité* de ceux qui sont susceptibles d’émettre des opinions politiques indépendantes constitue en même temps une obligation ; les Physiocrates insistent toujours sur la nécessité de la participation active. Si on prend en considération cet aspect politique de la question, on

---

<sup>33</sup> LE MERCIER DE LA RIVIÈRE, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Paris, Geuthner, 1910. p. 447.

<sup>34</sup> Il est intéressant de voir que Beer, qui a consacré son ouvrage cité à la recherche des traces de l’aristotélisme et du thomisme dans le discours physiocratique, n’a pas remarqué ce point.

<sup>35</sup> Les personnes vivant des rentes de la Cour ne sont pas moins dépendantes, elles participent donc aussi à la corruption générale du royaume. Mirabeau s’exprime souvent contre la vénalité des charges : ce refus peut évidemment être interprété comme une protestation nobiliaire contre la montée des roturiers ; mais il est aussi vrai qu’un fonctionnaire qui a acheté son office est susceptible de vouloir en tirer un profit. Il lui manquera donc l’engagement politique qui devrait caractériser toute sorte de magistrature.

comprendra pourquoi l'idée de la représentation de la Nation par les propriétaires fonciers a survécu à la théorie de la productivité exclusive de l'agriculture<sup>36</sup>.

Les facteurs économiques jouent certainement un rôle très important dans l'exclusion de la plupart des urbains des droits politiques. Il n'y a qu'à voir que chacune des quatre couches dont se compose la classe stérile chez Baudeau est urbaine. Elles ne produisent rien, elles ne sont pas imposables : elles ne jouiront point de droits politiques. Cette raison purement économique de l'exclusion des habitants urbains de la participation politique provient d'une conception libérale, actionnaire de la société : ceux qui ne participent pas aux frais, ne doivent pas participer aux droits non plus.

Mais dans d'autres textes, l'exclusion de l'urbain s'explique par des motivations purement politiques: il faut remarquer que l'attachement immédiat à la Nation, qui fait la force politique des propriétaires fonciers, est totalement absent dans la ville. Ses habitants: commerçants, industriels ou ouvriers sont forcément beaucoup moins liés à leur patrie<sup>37</sup>. Je cite Quesnay:

„il y a des comptoirs dont les ports sont sous la domination des commerçants mêmes, et où ces commerçants forment une sorte de république et ils ne connaissent chez eux d'autre nation qu'eux-mêmes.”

Très mobiles, il leur importe très peu si c'est dans un pays ou dans l'autre qu'ils s'enrichissent, ils sont toujours prêts à quitter leur patrie. En un mot, ils sont cosmopolites, ce qui n'est pas un mal en soi, mais comment pourrait-on croire que leurs intérêts seront représentés dans la Nation puisqu'ils n'y appartiennent pas véritablement. Mirabeau écrit:

„Numa, le vénérable Numa [...] Seul, dis-je, il fut apercevoir que les Habitans de la Ville ne sont que les excréments de la Campagne: il donna aux cultivateurs le premier rang, la prépondérance dans les actions publiques, et surtout, leur attribua exclusivement l'honneur de défendre la Patrie et d'étendre sa domination par les conquêtes.”<sup>38</sup>

Il continue en disant que la victoire des Romains sur Carthage n'a été rien d'autre que la victoire de la vertu agraire et patriotique sur le cosmopolitisme commerçant<sup>39</sup>, il parle donc indubitablement d'une supériorité morale et politique. La langue dont il se sert doit être nécessairement celui du républicanisme puisque le discours libéral des droits individuels est incapable d'exprimer cette sorte de distinctions.

Les habitants urbains sont non seulement incapables de participer à la vie des assemblées consultatives de niveau national ou provincial, mais selon les Physiocrates, ils ne devraient pas avoir le droit de se gouverner non plus au niveau

---

<sup>36</sup> Voir ROSANVALLON, „Physiocrates”, in *Dictionnaire Critique de la Révolution Française*, établi par François Furet et Mona Ozouf, Paris, Flammarion, 1992.

<sup>37</sup> QUESNAY, „Dialogue sur le commerce”, in *Daire*, p. 154.

<sup>38</sup> „La dépravation de l'ordre légal”, in *Ephémérides du Citoyen*, 1767, tome IX. p. 111-112.

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 112.

local. Mirabeau énumère ainsi les composants de la ville et l'impossibilité de leur donner un véritable pouvoir: il y a des grands propriétaires qui habitent dans les villes, certes, mais leurs véritables intérêts sont ailleurs ; ensuite, les tribunaux civils: „leur ressort est entièrement étranger à la police”<sup>40</sup> ; des Savans : „Nuls hommes ne sont plus étrangers que ceux-là à toute administration”<sup>41</sup> ; les commerçants, qui font leur propres affaires ; et enfin, les artisans: leur donner des droits politiques, cela entraînerait la jacquerie<sup>42</sup>.

Cette explication est quelque peu boiteuse, on ne devrait en retenir que le fait que selon Mirabeau, dans la ville personne ne possède suffisamment de sagesse politique qui permettrait une participation politique. Il vaudrait donc mieux que les villes soient sous la responsabilité directe du souverain. Si, malgré le bon sens, les villes restent dans la possession d'un auto-gouvernement, les seuls personnes susceptibles d'exercer des droits politiques sont les grands propriétaires fonciers résidant dans la ville, puisqu'il n'y a qu'eux qui représentent la stabilité. Un commerçant aurait intérêt à ruiner sa ville en l'endettant, tirer bénéfice de cet accroissement rapide et factice des richesses, puis s'en aller et recommencer ailleurs.<sup>43</sup>

C'est selon la même logique que Turgot et Dupont de Nemours proposeront de donner des droits politiques aux propriétaires des maisons<sup>44</sup>. Ces derniers, contrairement aux commerçants mobiles, ne peuvent pas quitter la ville si les choses vont mal. Leur intérêt serait que la ville fleurisse, afin que les loyers augmentent. C'est toujours la relation directe, immédiate avec la propriété qui rend un individu indépendant dans ses décisions et ainsi capable de participer à la vie politique. C'est justement cette indépendance (dont, malgré leur fortune éventuelle, les commerçants ne jouissent point) que les Physiocrates pensent devoir honorer en accordant les droits politiques. Ici encore, il serait très difficile de soutenir qu'ils défendent les intérêts de la noblesse ; quel est l'intérêt nobiliaire qui réside dans l'augmentation des loyers urbains ?

Cette indépendance est très certainement absente chez les ouvriers. Ils sont à la merci de leurs employeurs. Mirabeau écrit:

„Le commerçant, le gros fabricant ont à leur service toutes les machines qu'ils font mouvoir et qu'ils entretiennent. Tel d'entre eux en entretient dix mille de celles qu'on appelle ouvriers. Que deviendra la liberté politique en un jour d'élection et si ces machines font une émeute populaire ? une république marchande deviendra

<sup>40</sup> „Restauration de l'ordre légal”, in *Ephémérides du Citoyen*, 1768, tome V. p. 72-73.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>42</sup> Les Physiocrates se permettent même parfois des étymologisations un peu hasardeuses pour dénoncer les habitants urbains : „les artisans et les marchands des villes dont le nom même était un opprobre et reste encore pour tel dans notre langue : villain.”, „De l'esprit agricole”, in *Ephémérides du citoyen*, 15 novembre 1765.

<sup>43</sup> „Réflexions d'un citoyen sur l'administration économique des grandes Villes et particulièrement de la Ville de Lyon”, in *Nouvelles Ephémérides*, 1774, tome IV.

<sup>44</sup> „Mémoire sur les Municipalités” in *Œuvres de Turgot*, éd. cit.

nécessairement et promptement une oligarchie ou quelque chose de pire.<sup>45</sup>

Les commerçants dépendent déjà l'un de l'autre, cette dépendance est encore plus grave chez les ouvriers. Leur donner des droits politiques serait une chimère dangereuse selon Mirabeau, ils sont tellement faciles à manipuler par leurs employeurs. Il est quelque peu inconséquent puisque quelque lignes plus bas il reconnaît que le propriétaire foncier tient ses ouvriers dans la même sorte de dépendance existentielle, mais il ne voit aucun obstacle à leur accorder l'indépendance nécessaire à la participation politique<sup>46</sup>. Mirabeau est convaincu que l'agriculture est une activité tellement bénéfique et humanisante que les intérêts du propriétaire et ceux de ses ouvriers ne se séparent pas. Comme on a pu voir de la citation précédente, le commerçant et l'industriel peuvent aussi aisément influencer leurs propres ouvriers. On retrouve donc un intérêt urbain représenté par les industriels, les commerçants et leurs ouvriers, qui s'oppose à un intérêt agricole.

Pour résumer les idées physiocratiques concernant la représentation politique des villes, on peut dire que les disciples de Quesnay ne pensent pas capable la plupart des citadins d'émettre une opinion politique raisonnable ; ou bien, en supposant qu'ils défendent raisonnablement leur propre intérêt, celui-ci se trouvera irréconciliable avec les intérêts agricoles. Il y a certainement une contradiction logique entre les deux propositions, mais le résultat de ces réflexions sera évidemment la privation des citadins (des citadins non propriétaires de terre) de tout droit politique.

---

<sup>45</sup> MIRABEAU, *Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très louable société d'agriculture de Berne pour l'année 1759*, p. 62-63.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 64.